



ESQUIEZE –SERE

Compte rendu du Conseil Municipal Du 9 octobre 2014

Étaient présents : P Vuillaume, Ch Baa-Puyoulet, P Nadau, E Coulom-Toye, O Memain, J.Places, JM Dellac, , ML Broueilh, , Th Lassalle-Carrere S Ducos, Y Lafon

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Y.Lafon

1. Compte rendu du Conseil Municipal du 28 aout 2014

Sans commentaires, il est approuvé à l'unanimité

2 Information du Président de la Communauté de Communes du Pays TOY CCPT

M Laurent GRANDSIMON, Président de la CCPT, est invité par le Maire a faire le point sur les perspectives d'évolution et de développement de la CCPT.

M L Grandsimon informe les membres du conseil sur la volonté de la CCPT d'intégrer de nouvelles compétences pour mutualiser les efforts, offrir un meilleur service au public et recevoir une dotation de l'Etat plus importante du fait de l'intégration de nouvelles compétences (100 k€)

Ainsi, la CCPT a lancé une réflexion sur les compétences :

- eau potable
- assainissement.
- événementiel : Tour de Frane, Altitoy, Jazz et Foire de la St Michel.

Quant à l'intégration de la communauté de communes de Gédre Gavarnie, la CCPT Pays Toy constate que l'Etat n'est pour l'instant pas demandeur.

3. Création d'un emploi d'adjoint technique 2ème classe

Actuellement, la commune compte 2 titulaires et 3 CDD dont les contrats arriveront à échéance fin novembre. Compte tenu de l'étendu de la commune l'effectif est trop faible pour assurer les activités de base et les astreintes pour la gestion de l'eau potable et des eaux usées. Aussi, le Maire propose d'embaucher 1 emploi permanent d'adjoint technique 2ème classe au 26 novembre date de fin de 2 des CDD actuellement en poste.

Le CM approuve, à l'unanimité des présents, cette proposition.

4. Prolongation d'un contrat aidé

Un des CDD en poste terminera son contrat fin novembre. Pour assurer la continuité du service le Maire propose de renouveler ce contrat aidé à 90% par l'Etat.

Le CM approuve, à l'unanimité des présents, cette proposition.

5. Travaux d'accessibilité du bâtiment de la Mairie.

Pour faciliter l'accès de la mairie aux personnes en difficulté de marche, le Maire propose de réaliser une pente d'accès. A noter, que cet aménagement sera aussi nécessaire pour acheminer les chariots de transport des repas pour la cantine scolaire.

Deux devis ont été réalisés :

entreprise MIDAN CHABIN pour 9493.20 TTC

entreprise PRATDESSUS pour 6967.45 TTC

Le CM approuve, à l'unanimité des présents, cette proposition en retenant l'entreprise PRATDESSUS. Ce projet fera l'objet d'une demande de subvention au titre du FAR alloué par le Conseil Général.

6. Installation de radars pédagogiques sur la D921

Pour améliorer la sécurité des piétons et la nuisance sonore le long de la D921, le Maire propose d'installer 2 radars pédagogiques, 1 dans chaque sens.

Deux devis sont proposés, LACROIX Signalisation pour 7546.07 TTC et ELAN CITE pour 5015.64.

Le Conseiller Général du canton, M Béhague, a confirmé au Maire, qu'il serait alloué une subvention de l'ordre de 3000 euros pour ces matériels.

Le CM approuve, à l'unanimité des présents, cette proposition en retenant l'entreprise ELAN CITE.

7. Pénalités de retard pour les entreprises de la Station d'Eputaion STEP

Comme tous les contrats de marchés publics de plus de 90 000 euros, celui de la STEP fait état d'une retenue possible de 5% du marché dus par les entreprises pour les retards éventuels de réalisation. Le Maire informe le CM que cette clause ne peut être applicable dans la mesure où des avenants au contrat n'ont pas permis de tenir les dates théoriques.

Le CM approuve, à l'unanimité des présents, cette proposition

8. Annulations de titres pour des cartes de ski réclamées à la commune de Sazos

Le maire informe le CM que depuis 2008, les cartes de ski pour les scolaires étaient indument réclamées à la commune de Sazos alors que leur montant était déduit de la subvention que la commune allouait à la régie de ski de l'Ardiden. En conséquence il est proposé d'annuler ces titres et de rembourser Sazos pour un montant de 870 euros.

Le CM approuve, à l'unanimité des présents, cette proposition

9. Demande de garantie par PROMOLOGIS

PROMOLOGIS qui gère les logements de l'ancien presbytère, souhaite réaliser un prêt pour rénover ces logements et demande à la commune d'accorder sa garantie pour un prêt de 24000 euros à hauteur de 40%.

Le CM approuve, à l'unanimité des présents, cette proposition

10. Indemnités au Comptable du Trésor

Vu le décret 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités locales aux agents des services extérieurs de l'Etat, le conseil municipal décide à l'unanimité de demander le concours du receveur des communes pour assurer les prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil à un taux de 100%.

11. Virage de La Cabe

Le maire informe le CM que le maître d'œuvre vient de remettre un avant-projet et une estimation pour un mur maçonné, tel que préconisait par l'Architecte des Bâtiments de France, pour un montant de 151025.00€ HT.

Sur la base de cet avant-projet, le Maire propose de mettre en œuvre les appels d'offres ainsi que la négociation de terrain avec les consorts Marque.

Compte tenu de l'urgence de la réalisation pour raisons de sécurité, mur de soutènement dégradé, étroitesse de la voie pour une zone d'habitats en expansion (création récente du lotissement Les Alias), absence de glissière de sécurité sur une pente très prononcée, le Maire propose d'inscrire ce projet dans les demandes de subventions au titre du FAR alloué par le Conseil Général en 2015.

Le CM approuve, à l'unanimité des présents, cette proposition.

12. Divers

- Le lundi 20 octobre prochain, le SIVOM du Pays Toy chargé des travaux post crue, organise une réunion publique au forum de Luz St Sauveur, au cours de laquelle seront présentés les résultats de l'étude hydraulique réalisée dans le courant de l'été.
- Le site internet de la mairie est en cours de finalisation et sera en ligne fin octobre
- Le Maire fait lecture du courrier adressé à la députée Jeanine DUBIE par les élus de la communauté de communes du Pays Toy pour défendre le maintien des petites structures officielles menacées par une réforme du gouvernement.
- Repas de fin d'année des "ainés" : la date est fixée le samedi 20 décembre au restaurant Le Montaigu
- Repas de fin d'année du personnel de la mairie : la date est fixée le vendredi 12 décembre à 18heures à la salle municipale pour une remise des cadeaux aux enfants du personnel suivi d'un lunch